

Rapport de la commission des affaires immobilières du Conseil communal
chargée de l'examen du postulat
de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos du 2 avril 2009 :
Quel avenir pour le village Leclanché ?

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des affaires immobilières a siégé le 26 janvier 2010. Elle était composée de Messieurs Walter Müller, remplaçant Jean-David Chapuis, Jean-Marc Cousin, Jean-Louis Klaus, Philippe Pavid remplaçant Mme V. Jaggi Wepf, Michel Werkle, Alain Willommet, Vassilis Venizelos et de Christiane Layaz-Rochat, désignée en qualité de rapportrice.

Madame Soufia Fekih était excusée.

M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal et M. Markus Baertschi, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, ont répondu longuement à toutes les questions des membres de la commission.

Ce postulat demandait à la Municipalité d'établir un rapport présentant un état des lieux au sujet de l'ancien site de production de l'usine Leclanché, sis à l'avenue de Grandson, occupé actuellement par des locataires qui, par leur activité, offrent une seconde vie à cette friche industrielle.

Ce postulat a été renvoyé à une commission afin de décanter cette question. Les quelques neuf mois qui se sont écoulés entre le dépôt du postulat et la séance de la commission s'expliquent par le fait que la Municipalité estimait qu'il était prématuré de répondre à toutes les questions posées. Il faut, en effet, savoir que le site Leclanché fait partie du plan d'agglomération, dans le but notamment d'améliorer la mobilité douce de l'accès nord Grandson-Yverdon-les-Bains. A cet égard, plusieurs séquences font l'objet de réflexion.

Quant aux immeubles privés Leclanché, il faut savoir qu'entre avril 2009 et janvier 2010, il y a eu beaucoup de changement. Ces derniers ont été rachetés et le nouvel acquéreur est prêt à investir et à les mettre en valeur. Bien entendu, de nouveaux baux sont en discussion.

Toutefois il conviendra également d'étudier les éventuelles possibilités de relocalisation des occupants par la Commune. Enfin, il faut savoir que l'« Association Village Leclanché » est composée de peu de membres, donc pas représentative de tous les occupants.

En outre, le nouveau propriétaire est plus ouvert au dialogue, ce qui permet l'ouverture d'une nouvelle période de négociations avec la Commune, notamment au sujet des immeubles sis autour de l'avenue de Grandson. Au sujet de la dépollution du site, le propriétaire en est conscient et ce travail se fera conformément aux exigences de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, votre commission réitère à la Municipalité sa demande d'informations au sujet de l'avancement des études liées au plan d'agglomération. A cet égard, une information circonstanciée est annoncée pour la mi-avril.

Conclusion

Pour l'heure et en raison de la complexité de ce dossier, sachant aussi que la situation actuelle est moins aiguë qu'en février 2009, c'est à l'unanimité de ses membres présents que votre commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Christiane Layaz-Rochat, rapportrice